

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « KAES Phosphate Holdings, LLC » du contrôle conjoint de la société « Jorf Fertilizers Company I, SA », à travers l'acquisition de 50% de son capital social et des droits de vote y afférents, aux côtés de la société « OCP Nutricrops SA »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés, et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur** : la société « KAES Phosphate Holdings, LLC » ;
- **La cible** : la société « Jorf Fertilizers Company I, SA » ;
- **L'actionnaire historique** : « OCP Nutricrops SA ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- Production de l'acide phosphorique et d'engrais à base de phosphate.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 octobre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « KAES Phosphate Holdings, LLC » du contrôle conjoint de la société « Jorf Fertilizers Company I, SA », à travers l'acquisition de 50% de son capital social et des droits de vote y afférents, aux côtés de la société « OCP Nutricrops SA ».

« KAES Phosphate Holdings, LLC » à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois de l'État du Delaware, inscrite sous le numéro 87-3537514, ayant son siège social sis Brandywine Plaza 1521 Concord Pike, Suite 201, Wilmington, comté de New Castle, DE, 19803 États-Unis. KAES est contrôlée en dernier ressort par « Koch, Inc. » (KI).

KI contrôle un portefeuille diversifié de sociétés actives dans le raffinage et la chimie, les équipements et technologies de contrôle des procédés et de la pollution, les minéraux, les engrais, le négoce de matières premières et les services, les polymères et fibres, le verre, les produits forestiers et de consommation, les connecteurs électroniques, l'impression et l'emballage, les logiciels d'entreprise et les investissements.

« OCP Nutricrops SA » (OCPN) est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 19941, ayant son siège social sis Complexe Jorf Lasfar, BP 118, Province El Jadida, Maroc. OCPN est une filiale détenue à 100 % par « OCP SA », la société mère ultime du groupe OCP, un producteur, fournisseur et distributeur mondial d'engrais à base de phosphate. OCP est également active dans l'extraction de roche phosphatée et sa conversion en acide phosphorique, qu'elle fournit à la fois à des tiers et transforme elle-même pour produire des engrais phosphatés et d'autres produits.

« Jorf Fertilizers Company I, SA » (JFC1) est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 316187, ayant son siège social sis 2-4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca, Maroc.

JFC1 est une filiale entièrement détenue par OCPN. Elle exploite trois unités industrielles : (i) une unité de transformation de l'acide phosphorique, (ii) une unité de transformation d'engrais phosphatés, et (iii) une unité de production d'acide sulfurique, où elle produit de l'acide phosphorique ainsi que des engrais phosphatés.

Fait à Rabat, le 08 octobre 2026.